JA

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 84-190 du 2 Mai 1984

portant nomination dans certains Ministères.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;

VU le décret N° 82-441 du 30 Décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

VU l'Ordonnance N° 75-21 du 24 Mars 1975 fixant la composition du Cabinet du Président de la République et la structure des Ministères, notamment son article 15 ;

SUR décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin,

LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 18 Avril 1984,

D E C R E T E :

Article 1er.- Sont nommées dans les fonctions ci-après les personnes dont les noms suivent :

Ministère du Commerce

- Directeur Général Adjoint du Ministère : Camarade Laurent LEKE
- Directeur du Commerce Intérieur : Camarade Bertin TCHAOU
- Directeur des Prix : Camarade Maurice FADONOUGBO
- Directeur de la Qualité et des Instruments de mesure : Camarade Rafiou M. SOULE
- Directeur Général de la Société Nationale d'Equipement : Camarade Toïdi MOUDACHIROU
- Directeur Financier de la Société Nationale d'Equipement : Camarade Christophe GBOVIDEMLAN

Ministère du Développement Rural et de l'Action Coopérative

- Directeur Général du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural (CARDER) de l'Ouémé : Camarade Alphonse

- Directeur Général du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural de l'Atlantique : Camarade Dominique HOUNKONNOU
- Directeur Général du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural du Mono : Camarade Bouraïma SAADOU
- Directeur Général du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural du Zou : Camarade Benjamin K. SOUDE
- Directeur Général du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural du Borgou : Camarade Cosme AKPODJI
- Directeur Général du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural de l'Atacora : Camarade André TOUPE

Ministère des Fermes d'Etat, de l'Elevage et de la Pêche

- Commandant Adjoint des Inspections Forestières des Forces de Sécurité Publique : Camarade Pascal KPATINVO
- Directeur Général de l'Office National du Bois : Camarade Gabriel LOKOUN
- Directeur Technique de l'Office National du Bois : Camarade Sabi SAKA BETE
- Directeur Commercial de l'Office National du Bois : Camarade Mohamed BIAOU AMOLA

Article 2.- Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet à compter de la date de prise de fonction des intéressés, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 2 Mai 1984

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

.../...

Pour le Ministre des Finances, absent,
le Ministre de l'Enseignement Supérieur et
de la Recherche Scientifique chargé de l'intérim,

Armand MONTEIRO

Ampliations : PR 8 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 CPC 6 PPC 2 MF-MC-MDRAC-MFEEP 12 Autres Ministères 18 SGG 4 SPD 2 DPE-DLC-INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DCCT-Gde Chanc-ONEPI 3 DB-DCF-DSDV-DTCP-DI 10 DPCA au MTAS 4 BCP 1 UNB-FASJEP-BN-DAN 8 Intéressés 16 Préfets 6 JORPB 1.-